

Madame le Maire ouvre la séance à 20 h 30, s'assure du respect du quorum et communique ensuite aux membres présents les **procurations données par les conseillers municipaux empêchés** :

Mme MALLET (procuration à M. DUVAL)
Mme DOGET (procuration à Mme RENIER)
M. DECROIX (procuration à Mme DAUGU)

-

Madame BOUVARD est désignée en qualité de **secrétaire de séance**.

-

Madame le Maire indique que les **décisions prises dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales** ont été jointe à la convocation du Conseil municipal. Ce point ne soulève aucune question n'est posée sur ce point.

-

Monsieur AUTISSIER souhaite faire une mise au point suite à un article paru dans le Berry Républicain du 30 avril, confirmé par le compte-rendu du Conseil municipal (p. 15 et p. 12).

Le Conseil départemental mène une politique de subventions aux associations gérée par une commission ad'hoc qui, pour toutes les associations du département, fonctionne à l'identique. Une étude est faite au travers du bilan comptable de l'association, de son intérêt territorial, de recherche d'évènements spécifiques ou de manifestations annuelles particulières. La Cour des Comptes, dont le Conseil départemental subit actuellement un contrôle, précise bien qu'une association qui possède des fonds propres largement positifs et une réserve de trésorerie générant des intérêts financiers substantiels, ne peut en principe, sauf évènement particulier, bénéficier d'une subvention d'une collectivité. En l'occurrence, l'association des Fêtes Franco-Ecossaises qui possède une trésorerie largement positive, entre dans ce cas de figure et je comprends d'autant moins cette réaction que, si 1 000 € ont effectivement été retiré d'un solde largement positif comme il en a été de même pour de nombreuses associations dans le département, 100 000 € ont été accordés par ailleurs en subventions sur les façades du château sur l'exercice 2015 et l'exercice 2016, sans ajouter le rond-point Sud, des ralentisseurs ou d'autres subventions.

A ce sujet, et pour rester dans le cadre du compte-rendu du Conseil municipal, il émet également une observation sur la page 12 pour ce qui concerne le projet de réalisation des zones de sécurité sur l'avenue de l'Hippodrome et la rue des Stuarts. Il attire l'attention du Conseil municipal sur le fait que l'enveloppe annuel du Conseil départemental au titre des amendes de police est de 225 000 € sur l'ensemble du territoire et qu'à ce jour, le listing de dossiers en attente correspond à quatre fois cette enveloppe. Il précise qu'il est par conséquent intervenu auprès de ses services pour étudier un produit phare qui permette avec moins d'exigence de satisfaire d'avantage de clients. Il engage donc la Commune à tempérer quelque peu la part du conseil départemental pour cette subvention, dont l'inscription se situe à 22 153 € (10 % du volume global du département), montant qui ne pourra se concrétiser sur un seul exercice.

Pour conclure, il indique, notamment aux journalistes, qu'il importe de vérifier ses informations avant de se laisser emmener dans de vaines et inutiles polémiques qui n'intéressent personne et qui ne peuvent donner qu'une image négative de la fonction d' élu.

Madame le Maire indique qu'en ce qui concerne la subvention à l'association des Fêtes Franco-Ecossaises, la demande aurait pu être présentée par la commune car effectivement cette année il y a un spectacle historique qui mangera complètement les réserves de l'association. Peut-être l'association ne l'a-t-elle pas exprimé comme ceci ; il n'est pas question de faire peser sur le budget municipal le spectacle historique, donc les réserves seront utilisées en totalité.

Madame RENIER a bien compris que, dans la mesure où l'association ne disposera plus de réserve financière l'année prochaine, le Conseil départemental pourra abonder de façon substantielle son soutien à l'association.

Pour ce qui concerne la subvention au titre des amendes de police, il est bien entendu que tous les travaux de sécurisation ne seront pas réalisés sur un seul exercice et que la commune n'obtiendra donc pas la totalité de la subvention demandée. L'opération a été phasée avec la réalisation du plateau à côté du collège l'année prochaine mais les dossiers ont été déposés cette année à la demande du Conseil départemental.

Monsieur AUTISSIER répond que le compte-rendu fait état d'une réalisation totale sur cette année.

Madame RENIER confirme que seule la sécurisation rue des Stuarts est programmée en totalité cette année et que le compte-rendu ne mentionne pas une réalisation globale sur l'année.

Monsieur AUTISSIER rappelle simplement que la hauteur de la subvention demandée représente 10 % de l'enveloppe globale départementale. Il ajoute que c'est la grande mode de réaliser des écluses, des ralentisseurs.

Madame le Maire répond que c'est pour la sécurité de nos concitoyens, notamment les enfants qui vont à l'école.

Monsieur AUTISSIER convient que le terme de vogue est inapproprié mais confirme un besoin de sécurité renforcé.

Quant au subventionnement des fêtes franco-écossaises, Madame le Maire ajoute qu'il s'agit d'une fête populaire qui mériterait d'être aidée par les collectivités territoriales. Elle a lu dans la presse que le Président du Conseil départemental souhaitait organiser une fête populaire médiévale alors qu'Aubigny en offre une de qualité depuis très longtemps.

Sur une précision apportée par Monsieur AUTISSIER qui indique avoir fait voter une subvention de 2 000 € à l'association depuis deux ou trois ans alors qu'auparavant il n'y avait plus d'aide départementale, Madame RENIER souligne qu'une aide de 5 000 € a déjà été octroyée par le Conseil départemental. Monsieur AUTISSIER précise que l'ensemble des subventions attribuées aux associations ont été abaissées en raison de la politique de réduction menée par le Département. Il rappelle que la Cour des Comptes interdit formellement le versement d'une subvention à une association disposant d'un solde positif important, notamment sur un livret d'épargne. Cela vaut pour toutes les associations, y compris celles de personnes âgées.

Madame le Maire conclut que les Fêtes Franco-Ecossaises sont importantes pour le département et elles apportent une retombée importante sur l'ensemble du département.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, le **procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 28 Avril 2016**, sous réserve des observations formulées par Monsieur AUTISSIER.

> Acquisition d'une bande de terrain appartenant à la société Butagaz

Monsieur TURPIN précise que l'emprise faisant l'objet de la présente délibération était mise à disposition gracieusement depuis six ans par la société Butagaz. Le Périmètre de Protection des Risques Technologiques étant aujourd'hui finalisé, cette bande de terrain peut être vendue à la Commune pour compléter l'itinéraire équestre, moyennant le prix de 0,60 €/m², soit un montant de 1 314,60 €.

Sur le rapport présenté par Monsieur TURPIN, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, l'acquisition de cette parcelle aux conditions ci-dessus.

> Participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement des écoles publiques d'Aubigny

Sur le rapport présenté par Madame GRESSIN, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés :

- la demande de participation financière des communes de résidence des élèves accueillis dans les écoles publiques maternelle et élémentaire d'Aubigny.
- pour l'année scolaire 2016-2017, à 601 € le montant de participation aux frais de fonctionnement des écoles d'Aubigny à demander aux communes de résidence des élèves extérieurs scolarisés à Aubigny [(94 794 € + 155 024 €) /416 élèves = 600,52 € arrondi à 601 €].

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à mettre la participation des communes concernées en recouvrement et d'entreprendre, si besoin est, les démarches nécessaires en vue d'un recouvrement d'office.

-

> Participation communale aux dépenses de fonctionnement de l'école publique d'Oizon

Madame le Maire indique que l'année dernière, dans l'intérêt des familles, il a été accepté une dérogation pour que quatre enfants domiciliés à Aubigny s'inscrivent à l'école d'Oizon.

Cette année, la commune a reçu une demande inverse pour un enfant d'Oizon, qui a suivi le cycle maternel à Aubigny, à inscrire à l'école élémentaire. La Commune d'Oizon n'a pas souhaité répondre favorablement à cette demande. Madame le Maire indique qu'à titre exceptionnel, elle a émis malgré tout un avis favorable pour le bien de la famille.

Madame RENIER souligne le caractère exceptionnel de cette décision dans la mesure où un accord a été passé entre les différentes communes de la communauté de communes pour suivre les avis émis par les maires des communes de résidences sur les demandes de dérogations. Elle ajoute qu'au moment de la demande de dérogation, Oizon ne disposait ni de cantine, ni d'accueil périscolaire le mercredi.

Madame GRESSIN souligne que les demandes de dérogations doivent être renouvelées à chaque changement de cycle.

Madame RENIER précise qu'avant d'autoriser l'inscription de l'élève, elle s'est assurée qu'il n'y avait aucun risque de fermeture de classe à Oizon dû à cette dérogation.

Sur le rapport présenté par Madame GRESSIN, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, le versement de 1 520 € à la Commune d'Oizon correspondant à la participation communale aux frais de fonctionnement de l'école pour quatre élèves Albiniens, à raison de 380 €/élève.

-

> Participation communale aux dépenses de fonctionnement des classes élémentaires et maternelles de l'école Sainte-Solange

Madame GRESSIN précise que depuis une circulaire de 2012, la commune siège de l'établissement doit participer aux classes maternelles de l'école privée implantée sur son territoire.

Madame RENIER ajoute que la commune doit participer aux dépenses de fonctionnement des classes maternelles de l'école Sainte-Solange en raison de l'accord qu'elle a donné pour la mise sous contrat d'association de l'école.

Sur une question de Madame DAUGU sur les conditions de dénonciation du contrat, Madame le Maire indique que ce n'est pas le souhait de la commune. Elle ajoute qu'il lui paraît important que le choix soit laissé aux parents de scolariser leur enfant dans l'école de leur choix.

Sur le rapport présenté par Madame GRESSIN, le Conseil municipal fixe la participation aux frais de fonctionnement de l'Ecole Sainte-Solange, pour l'année scolaire 2016-2017, de la manière suivante :

- 331 € par élève des classes élémentaires
- 1 042 € par élève des classes maternelles

Les participations votées étant versées par trimestre scolaire à terme échu, les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal pour la période correspondante.

> Plan de financement pour travaux d'éclairage public par le SDE 18

Madame RENIER indique que la première partie qu'il s'agit de la suite du programme de la mise en lumière de la rue des Foulons voté le mois dernier. Elle rappelle qu'une réunion avait eu lieu sur place pour déterminer l'éclairage à mettre en place.

Sur une question de Madame DAUGU, Monsieur TURPIN indique que l'ordre de service sera délivré à la suite du Conseil municipal et les travaux pourront débuter.

Madame RENIER espère que ces illuminations pourront être mises en place pour l'été. Elle regrette simplement que l'éclairage précédent ait eu une intensité trop forte et que les travaux réalisés soient à reprendre.

Sur le rapport présenté par Madame le Maire, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le plan de financement suivant :

TRAVAUX	COUT HT	COUT A LA CHARGE DE LA COMMUNE	
Mise en lumière du patrimoine rue des Foulons			
✓ Etude technique d'éclairage public	1 585,00 €	10 901,30 € (soit 50 % du montant HT des travaux)	
✓ Dossiers administratifs	175,00 €		
✓ Dossiers techniques (récolement, mesures Photométriques, sondage ...)	840,00 €		
✓ Pose du matériel d'éclairage public, essais et réglages	3 735,00 €		
✓ Fourniture et pose (support bois, béton, Coffret, platine...)	1 920,00 €		
✓ Mini-nightspot 20W IM-3000°K optique semi 44° (4)	2 076,00 €		
✓ Mini-nightspot 35W IM-3000°K optique Intensif 9° (1)	540,00 €		
✓ Ecoline 15x2,5W LED Blanc chaud, Faisceau lèche mur, l = 1542mm sur Crosse courte (7)	6 016,00 €		
✓ Parasurtenseur mono, protection mode commun et différentiel	104,00 €		
✓ Ouverture de genie-civil	630,00 €		
✓ Jonctions, dérivations et remontées aéro-souterraines	2 847,20 €		
✓ Déroulage de 198m de câble et accessoires	992,00 €		
✓ Fourniture de câble d'éclairage public	342,40 €		
	21 802,60 €		

INFORMATIONS DIVERSES

1/ Monsieur DEROTTELEUR détaille les animations à venir dans le cadre de **l'opération Street Art** :

- vendredi 27 mai 2016 à 15 h : portes ouvertes à l'école pour accueillir le public et les parents venus découvrir la fresque réalisée par les enfants avec le graffeur Monsieur PLUME pendant sa résidence à Aubigny.

- à 15 H 30 les enfants se dirigeront vers la bibliothèque pour présenter « la maison de l'espoir » qui a été réalisée en collaboration avec Créa Tricot. Tous les enfants y ont accroché à l'intérieur leur message d'espoir.

Les 260 enfants chanteront ensuite « on écrit sur les murs » qui est une chanson sur les grafs et l'espoir, puis tout le monde sera invité à la galerie pour voir les photos de travail des enfants sur la fresque.

Monsieur DEROTTELEUR indique que ce travail a été très enrichissant pour les enfants qui ont participé à la construction de la fresque en termes d'idées puis à la réalisation avec la manipulation des bombes de peinture.

Monsieur DEROTTELEUR indique que la galerie ouvrira ses portes le 3 juin à un nouveau collectif d'artistes : WCA patronné par Artiste ouvrier. La commune est chanceuse que ce collectif ait accepté l'invitation puisqu'il fait partie des précurseurs en termes de pochoiristes, il a mis au point cette technique. Il a d'ailleurs une école à Caen où tous les graffeurs du monde entier viennent se former au pochoir. Il a été invité par Banksy à Londres et a réalisé des graffs un peu partout en Europe. Son exposition s'intitule « Fenêtre de l'Ame ».

Le 9 Juin prochain, aura lieu l'inauguration à 19 H du graff de Monsieur PLUME sur le mur de La Forge, suivi d'une soirée Electro.

Madame RENIER indique que le pignon de La Forge a été repeint et que les travaux de réalisation du parking sont en cours.

Monsieur DEROTTELEUR souhaite remercier de nouveau les membres de Créa Tricot qui se sont beaucoup investis dans l'opération.

Madame RENIER remercie à son tour Monsieur DEROTTELEUR pour cette belle exposition.

2/ Madame RENIER communique ensuite les dates à venir :

Samedi 28 Mai 2016	Salle des fêtes	Tournoi de poker organisé par l'ESA Basket
	Parking de l'Ehpad des Augustins	Vide grenier organisé par l'association Mieux Vivre aux Augustins
Samedi 28 Mai 2016 à 11 h (expo. jusqu'au 30/09/2016)	Maison Victorine	Exposition « la santé à Aubigny » et « Verdun 1916 et les Albiens » organisée par l'association du Vieil Aubigny Monsieur ROUARD indique que cette exposition comporte deux volets : - dans le cadre de « Verdun 1916 et les Albiens », seront abordées les répercussions de 1916 sur les Albiens à travers les différents communiqués qui ont été faits au Conseil municipal et à la mairie de l'époque (approvisionnement, hygiène, communication aux familles des disparus...). Cette exposition est faite en liaison avec les deux écoles (primaire des Grands Jardins et Sainte-Solange) avec des dessins réalisés par les élèves de l'école primaire et un questionnaire fait par l'école Sainte-Solange. Les deux écoles travailleront sur ce thème jusqu'en novembre 2016 et le fruit de ce travail donnera lieu à une exposition à la bibliothèque. - La santé à Aubigny est présentée sous tous ses aspects. Tout ceci a été préparé par les 35 membres de l'association. Madame RENIER indique qu'il s'agit d'une très belle exposition et elle remercie Monsieur ROUARD pour son

		travail.
Dimanche 29 Mai 2016 à 10 h 30	Cour du Château	Journée Nationale du Souvenir et du recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la bataille de Verdun. Rassemblement pour cérémonie au Monument aux Morts suivie d'un vin d'honneur salle Bill Millin Il y aura à cette occasion la visite d'un bataillon des anciens d'Algérie.
Dimanche 29 Mai 2016 à 11 h	Ehpad des Augustins	Distribution de bouquets
Dimanche 29 Mai 2016 à 16 h	Salle 1 ^{er} étage du Château	Concert organisé par Achora
Samedi 4 Juin 2016 de 14 h à 18 h	Gymnases	Portes ouvertes – ACN Hand Ball
Samedi 4 Juin 2016 à 21h 00	Salle des fêtes	Gala de danse organisé par Aubigny Danse
Dimanche 5 Juin 2016	Petit étang du Parc des Sports	Rencontre régionale de modélisme naval organisé par l'association Mehunoise
Dimanche 5 Juin 2016 9 h à 18 h	Gymnases	Tournoi loisirs vétérans organisé par l'ACN Hand Ball
Mercredi 8 Juin 2016 à 18 h 30		Journée Nationale d'hommage aux morts pour la France en Indochine Rassemblement au Monument Lao-Hmong Vin d'honneur sur place
Vendredi 10 Juin 2016 à 20 h 30	La Forge	Spectacle proposé par le club théâtre du Collège
Samedi 11 Juin 14 h-18h	Piscine des Etangs	Journée Porte Ouverte Essai gratuit aquajogging – aquagym – aquabike (créneaux toutes les 30 mn) Parcours aquatique pour les enfants Visite machinerie avec explication du cycle de l'eau
Samedi 11 Juin 2016 à 19 h 00	Salle des fêtes	Soirée dansante organisée par le Judo Club d'Aubigny
Vendredi 17 Juin 2016 à 20 h 30	La Forge	Comédie musicale « Pinocchio » organisée par le Collège Gérard Philipe, avec l'association des élèves de CM 2
Samedi 18 Juin 2016 de 10 h à 18 h	Cloître des Augustins	Portes ouvertes de l'association Créa Tricot
Samedi 18 Juin 2016 à 10 h 15	Cour du château	Commémoration du 76 ^{ème} Anniversaire de l'Appel du 18 Juin 1940 – Rassemblement dans la cour du château pour cérémonie au Mémorial des Déportés suivie d'un vin d'honneur salle Bill Millin
Samedi 18 Juin 2016 à 20 h 30	La Forge	Comédie musicale « Pinocchio » organisée par le Collège Gérard Philipe
Samedi 18 Juin 2016 à 21 h	Piscine des Etangs	Gala de natation synchronisée organisé par l'ESA Natation
Dimanche 19 Juin 2016 à partir de 9 h 00	Stade Saint-Paul	Tournoi séniors organisé par l'ESA Football
Mardi 21 Juin 2016 en soirée	Bar de l'Entrepot'es	Concert de la classe de Jazz de l'Ecole de Musique
Jeudi 23 Juin au 3 Juillet 2016	Parc des Sports	Tournoi de tennis jeunes et séniors
Vendredi 24 Juin 2016 à 18 h	Salle des fêtes	Gala de fin d'année organisé par l'association Aubi'Gym
Samedi 25 Juin 2016 de 10 h à 18 h	Aérodrome la Théau	Portes ouvertes organisées par l'Aéro-Club d'Aubigny
Samedi 25 Juin 2016 à 20 h	Salle des fêtes	Soirée dansante organisée par l'ESA Basket
Dimanche 26 Juin 2016 à 11 h	Cloître des Augustins	Fête de fin d'année de l'Ecole de Musique
Dimanche 26 Juin 2016 de 14 h à 18 h	Salle des fêtes	Kermesse de l'école maternelle du Printemps

- Calendrier des réunions :

Lundi 30 Mai 2016 à 15 h 30	Salle des Commissions	6 ^o Commission
Jeudi 2 Juin 2016 à 18 h 30	Salle des commissions	Information sur l'Urbanisme
Jeudi 9 Juin 2016 à 17 h 30	Salle des Commissions	Commission Jeunesse
Jeudi 23 Juin 2016 à 20 h	Salle des Commissions	8 ^o Commission

3/ Madame RENIER indique que le mois de mai a été riche en évènements :

- une délégation du Conseil municipal s'est rendue à Vlotho où l'accueil a été particulièrement chaleureux, tant par le comité de jumelage que par le Maire. Une délégation de Vlotho sera accueillie à son tour à Aubigny l'année prochaine à l'Ascension.

- Aubigny a accueilli le Mondial de dressage du Berger Belge auquel étaient représentées 38 nationalités. Madame le Maire tient à remercier Monsieur Florent DE SANDE ainsi que les membres des associations qui ont pris en charge, depuis plusieurs années, l'organisation de la restauration et des buvettes. En s'adressant à Monsieur PEREIRA et Monsieur TASSEZ, elle ajoute que sans l'accueil réservé à cette manifestation, l'organisation du Mondial n'aurait pas eu lieu à Aubigny. Elle remercie les membres du Rugby, du Football et du Cyclotourisme pour leur implication. Une retombée très positive a été enregistrée auprès des commerces locaux.

- la brocante s'est bien déroulée

- l'équipe de rugby arrive en quart de finales des championnats de France dans sa catégorie. Elle se déplace à Uzès ce week-end.

Madame RENIER a promis, dans le cas où l'équipe albinienne gagnerait la finale, que la commune réaliserait le drainage du terrain d'entraînement. S'il n'est pas possible de le faire cette année, la réalisation sera prévue l'année prochaine. Au vu de l'état du terrain après le Mondial des Berger Belge, en raison des conditions météorologiques, le drainage ne paraît pas superflu.

- Madame le Maire remercie Monsieur CHAUSSERON pour l'organisation de la rencontre citoyenne qui a eu lieu en mairie avec les délégués de classes de 4^o et de 3^o du collège Gérard Philipe et de la Maison Familiale Rurale d'Aubigny. Il ressort de cette rencontre que les jeunes sont sensibles à la propreté de la ville, aux fleurs, aux bâtiments. Elle ajoute que les demandes formulées au cours de la réunion ne sont pas apparues démesurées.

Monsieur CHAUSSERON indique que malgré les nombreux aprioris existant sur la jeunesse, cette dernière a de nombreuses choses à dire, encore faut-il qu'elle ait l'occasion de s'exprimer. La Municipalité a essayé de leur donner la parole : tous les délégués de classes ont donné leur opinion sur la ville d'Aubigny et sur toutes les structures de la commune qui leur sont destinées.

Le résultat a été très satisfaisant puisqu'ils ont beaucoup de recul sur leur commune, avec ses points faibles et ses points forts.

Monsieur CHAUSSERON remercie Monsieur ROUARD pour la confiance qu'il lui a témoignée pour la mise en œuvre de ce projet. Il remercie également les services de la mairie pour l'aide apportée dans l'organisation de cette rencontre, et notamment Madame BRIATTE, Monsieur GUINEBAULT, Monsieur LEVET, Madame SIMONNET et Madame THIMONIER.

- Stand de la Municipalité sur le marché : le contact est différent de celui des réunions de quartier. La discussion est plus libre. Le barreau routier a été présenté aux administrés. Le stand est également ouvert aux commerçants non sédentaires qui n'ont pas souvent l'occasion de rencontrer la municipalité.

- Madame GRESSIN ajoute que Monsieur CHAUSSERON a organisé une soirée sur les années 80 qui a rencontré un grand succès.

- A l'approche des beaux jours, Madame le Maire rappelle les dates et horaires autorisés pour les bruits de voisinage (tondeuses, bricolage...). Madame RENIER invite surtout chacun à faire preuve de bon sens.

- La rue Charles Lefebvre sera fermée à la circulation du carrefour de l'avenue d'Orléans au plateau des 2 Tours, les nuits des 6-7 et 8 juin en raison des travaux de chaussée exécutés par le Conseil départemental.

- Madame le Maire explique qu'une maison située rue des Dames subit actuellement de gros travaux de restauration. Elle remercie Monsieur GRANGE, propriétaire, pour ces travaux qui contribueront à l'embellissement de la ville. Pour la couverture, un engin stationne devant la maison et sur la chaussée : le stationnement sera donc interdit face au chantier afin de ne permettre le maintien de la circulation, et l'appareil pourra être entreposé sur la partie parking lorsqu'il ne sera pas utilisé pour les travaux. La mise en place d'un feu alourdirait le système et risquerait d'embouteiller jusqu'au rond-point.

- Fleurissement d'été : il a été choisi les auteurs régionaux comme thème de fleurissement. Un auteur différent est présenté à chaque point :

- à côté de la mairie : George Sand en référence à La Mare au Diable avec la fontaine.
- Rond-point du pont de pierre : Maurice Genevoix avec Raboliot.
- Place Chazereau : Marguerite Audoux avec les boutons qui symbolisent l'atelier de Marie-Claire
- Saint-Ligori : Alain Fournier avec le Grand Meaulnes
- Place Paul Lasnier : Claude Segniolle avec Marie la Louve

Quatre boîtes à livres en libre-service seront installées prochainement dans Aubigny. Une réflexion est menée pour réhabiliter les anciennes cabines téléphoniques « style britannique » en lieux de lecture.

4/ Monsieur ROUARD a participé avec Madame DORISON à une rencontre avec les deux associations de retraités, le Major Guérin et le responsable de la Police Municipale Godeffroy, pour donner des éléments de prévention aux seniors contre les arnaques de plus en plus nombreuses et contre les cambriolages. Plus de cinquante personnes étaient présentes à cette réunion.

Madame DORISON souligne l'intérêt des indications qui ont été données au public présent et pense que ces conseils pratiques pourraient être utiles à tous.

Monsieur ROUARD répond qu'un Aubigny-Info sur le sujet pourrait être distribué ou une réunion publique organisée.

5/ Madame GRESSIN annonce l'ouverture du centre de loisirs du 6 juillet au 5 août 2016. Le centre de loisirs démarrera dès la fin de l'école. Elle ajoute que les inscriptions pourront être faites cette année à la journée pour satisfaire un maximum de familles.

Au niveau de la Communauté de Communes, les places libres au sein des différents centres organisés sur le territoire sont répertoriées et proposées aux familles inscrites sur listes d'attente dans leur commune de résidence.

Une rencontre de type « Inter-centres » sera organisée entre les quatre centres de loisirs existant sur la CDC (Argent, Brinon, Blancafort et Aubigny).

Le séjour à l'Île d'Oléron compte dix-huit inscrits.

Madame RENIER indique qu'elle a rencontré avec Madame GRESSIN, les parents des enfants inscrits au centre de loisirs du mercredi après-midi, avant de prendre une décision sur le maintien ou l'arrêt de ce service.

A l'issue des échanges qui ont eu lieu, le centre de loisirs du mercredi sera reconduit sous une autre forme, avec des horaires beaucoup plus souples pour répondre à la demande des parents. Ce service s'apparentera à une garderie pour le mode de fonctionnement.

Madame le Maire indique que les Nouvelles Activités Périscolaires NAP sont en cours de réorganisation en raison de la fatigue constatée chez les enfants. La pause méridienne n'est pas le créneau idéal pour le respect du cycle de l'enfant mais c'est la seule manière de gérer les NAP à

Aubigny, faute de personnel diplômé suffisant. La pause méridienne est ramenée à deux heures et une étude encadrée sera mise en place de 15 H 45 à 16 H 30.

Madame GRESSIN ajoute que les enseignants ont adhéré pleinement au dispositif proposé avec participation à l'encadrement de l'étude envisagée.

Madame RENIER salue Madame MERY, présente dans la salle, qui a fourni un travail important avec Madame GRESSIN pour la première mise en place des NAP.

Pour décaler les NAP en fin d'après-midi, il convenait de rassembler vingt-cinq animateurs, ressource dont ne dispose pas Aubigny.

Madame le Maire regrette que les diplômes obtenus par certains professionnels ne soient pas reconnus dans le cadre des NAP, ce qui limite le nombre d'intervenants.

Pour ce qui concerne la mise en place de l'étude encadrée, Madame le Maire remercie les enseignants qui acceptent d'aider la commune sur ce point. Bien évidemment, la commune n'a pas une obligation de résultats sur les devoirs, les parents devant vérifier le soir que les devoirs sont bien faits.

6/ Madame MARTIN présente la nouvelle plaquette qui vient d'être éditée sur Aubigny, la dernière plaquette datant de 1990.

Les thèmes présentés sur le stand promotionnel de la ville sont repris dans cette plaquette, ainsi que les services existant sur la Commune.

Ce support est destiné aux entreprises pour les personnes susceptibles de venir s'installer sur Aubigny et non réalisé dans un but touristique.

7/ Madame RENIER indique que le rassemblement international Hmong prévu au mois de juillet sera organisé au Stade Saint-Paul.

-

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 21 h 45.